



# RÈGLEMENT DÉCLIC PHOTO 2023



## Art 1 : Présentation :

DÉCLIC PHOTO est organisé les 18 et 19 mars 2023, salle socio-culturelle de CARLUS 81990, par l'association « CARLUS-PHOTO ». Cette exposition / concours photographiques est parrainée cette année par : **Annie DORIOZ artiste photographe.**

## Art 2 : Cette manifestation comporte :

- *une exposition de photos d'Annie DORIOZ, l'invitée d'honneur artiste-photographe.*
- *une exposition de photos de Yannick SOUYRI, co invité artiste-photographe.*

et deux expositions des photographes participants aux concours :

- *thème imposé, dotée de 3 prix.*
- *thème inspiration libre, dotée de 3 prix.*

*Ainsi que l'organisation d'un atelier, d'une conférence et d'une randonnée.*

## Art 3 : Conditions générales de participation :

- 1 - L'exposition est réservée uniquement aux **photographes amateurs.**
- 2 - Chaque participant pourra exposer jusqu'à **8 photos** dans les 2 catégories de concours : thème imposé et thème d'inspiration libre, photos couleurs ou noir et blanc.
- 3 - Le nombre **total** de photos présenté par chaque exposant ne pourra en aucun cas excéder **8.**
- 4- Les photos peuvent être signées.

## Art 4 : Concours thème imposé :

Thème : **«Promenades urbaines»** *Lors de vos promenades en ville, vous devrez mettre en images les graphismes et / ou les couleurs des lieux de la cité, avec ou sans la présence directe ou indirecte du vivant, ( humains, animaux ).*

*Possibilité d'exposer en n&b ou en couleur.*

Cette année, la sélection se fera sur **une série cohérente de 4 Photos**, sous respect de l'article 13.

Chaque exposant peut présenter jusqu'à 8 photos sur le thème, mais dans 2 séries différentes.

Les trois meilleures séries seront récompensées.

## Art 5 : Concours d'inspiration libre :

Aucun thème n'est imposé, l'inspiration est totalement libre, sous respect de l'article 13.

Chaque exposant peut présenter maximum 8 photos en dehors de toute série.

Les trois meilleures photos du concours seront récompensées.

## Art 6 : Limites d'exposition :

Pour DÉCLIC PHOTO 2023, le nombre total de photos est limité à 350. Les photos retenues, le seront selon la date d'arrivée des inscriptions.

## Art 7 : Tarifs de l'exposition :

Tarif de 8€ pour une série de 4 photos dans le concours thème imposé.

*Tarif étudiant de 5€ pour une série de 4 photos dans le concours thème imposé.*

Tarif de 2,50€ par photo, dans le concours d'inspiration libre.

*Tarif étudiant de 1,50€ par photo, dans le concours d'inspiration libre.*

*Tarif étudiant appliqué sous réserve de présentation de justificatif.*

**Art 8 : Présentation des œuvres :**

Les photos exposées et au nombre maximal de huit par exposant (toutes catégories confondues) peuvent être encadrées ou non ( dibond ) mais respecter le format maxi de **30cm x 40cm**. L'accrochage ne pourra pas dépasser 4 photos par grille.

L'accrochage sera réalisé le samedi 18 mars entre 8h et 10h, par l'exposant lui-même, sur une grille, avec les éléments d'accroches (chaînes et crochets) fournis par l'organisation.

**Art 9 : Inscription :**

Les exposants doivent renvoyer la feuille d'inscription avant le 6 mars 2023. La date de réception de la feuille d'inscription par mail ou courrier postal fera foi. Aucune dérogation ne sera acceptée après cette date. Toute demande d'inscription non accompagnée de son règlement (chèque ou espèce) ne pourra être prise en compte.

**Art 10 : Résiliation ou annulation :**

Pour les exposants inscrits à DÉCLIC PHOTO, aucun remboursement ne sera réalisé après le 6 mars 2023, date de clôture des inscriptions, sauf raisons impérieuses.

CARLUS PHOTO ne pourra être tenu responsable de l'annulation de l'exposition pour cas de force majeure. Dans ce cadre là, les frais d'inscriptions pourront néanmoins être intégralement remboursés.

**Art 11 : Remise des prix :**

Le jury, présidé par l'invitée d'honneur Annie DORIOZ, est composé de 3 juges, il désignera souverainement les gagnants. La remise des prix : 750€ en cadeaux ou chèques aura lieu le dimanche 19 mars à 17h.

Les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leur photo pour la parution sur le site de la manifestation et / ou pour les articles de presse.

**Art 12 : Décrochage :**

Le décrochage des photos se fera le dimanche 19 mars à partir de 18h après la remise des prix.

**Art 13 : Déontologie :**

Chaque participant est responsable des photos qu'il propose. Il s'engage à avoir les autorisations éventuelles et à respecter le droit à la propriété et la législation en vigueur dans ce domaine. L'organisation se réserve le droit de refuser les photos non conformes ou ayant un caractère raciste, homophobe, xénophobe, discriminatoire.

**Art 14 : Responsabilité :**

Les œuvres exposées ne sont pas assurées par l'organisation, il appartient à chaque exposant de se garantir s'il le souhaite. L'organisation ne peut être tenu pour responsable de toutes dégradations, casses ou vols survenus pendant la durée de la manifestation.

**Art 15 : Divers**

L'évènement DÉCLIC PHOTO est une exposition concours en direction des amateurs. En dehors des professionnels invités ou partenaires, la vente de photos reste sous la seule responsabilité de chacun des exposants.

Le Président de CARLUS PHOTO

Jean-Christophe CHAUCHARD

# FICHE INSCRIPTION

## DÉCLIC PHOTO 2023

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

NOM AUTEUR : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Exposition – concours d'inspiration libre                      Nombre de photos .....

Exposition – concours thème imposé                      Nombre de séries .....

*Rappel : pour tous les exposants : 8 photos maximum*

*Atteste avoir pris connaissance et respecter le règlement de DÉCLIC 2023*

**Date :**

**Signature :**

*Tarif normal : 2€50 par photo concours d'inspiration libre*

*Tarif étudiant : 1€50 par photo concours d'inspiration libre*

*Tarif normal : 8€ par série de 4 photos concours thème imposé*

*Tarif étudiant : 5€ par série de 4 photos concours thème imposé*

*Montant du chèque : \_\_\_\_\_ rédigé à l'ordre de CARLUS PHOTO*

*Montant en espèces : \_\_\_\_\_*

Feuille à retourner impérativement avant le 6 mars 2023, accompagnée du chèque correspondant à :

**CARLUS PHOTO**  
**Chez Mme Renée GATIMEL**  
**20 Route de Terssac**  
**81990 CARLUS**

**Pour toute demande d'informations complémentaires, contactez CARLUS PHOTO :**

**[photocarlus@gmail.com](mailto:photocarlus@gmail.com) ou le 0 633 752 076**

ou la page « contacts » du site CARLUS PHOTO : <https://www.carlus-photo.fr/>